



### CLP 2015: À VOUS D'AGIR!



## ACTUALITÉS

### Autorisation

- La Commission européenne a lancé une [consultation publique](#) sur la rationalisation et la simplification de la procédure de demande d'autorisation de REACH pour les demandes concernant les **utilisations à faible volume** de substances et sur une prolongation exceptionnelle des dispositions transitoires pour les utilisations de substances dans la **fabrication des pièces de rechange existantes**. Cette consultation est ouverte jusqu'au 30 avril 2015.
- Une nouvelle demande d'autorisation couvrant l'usage du **chromate de plomb** dans la fabrication des dispositifs pyrotechniques (munitions navales) est en [consultation publique](#) jusqu'au 8 avril 2015.

### France

#### Consultation publique sur les RMOA du Na5DTPA et de l'acide de DTPA

Le MEDDE a confié à l'Anses, le soin de réaliser une analyse de la meilleure option de gestion des risques (RMOA) sur le Na5DTPA et l'acide de DTPA, en raison des préoccupations vis à vis de ces substances : volumes de production importants, applications fortement dispersives et notifications de classification des industriels comme toxique pour la reproduction de catégorie 2 selon CLP. A la suite d'un an de travail sur ces substances, l'ANSES a rendu [un avis](#) le 23 janvier 2015. Cet avis décrit différentes options possibles pour gérer les risques identifiés pour ces substances. Une [consultation publique](#) est ouverte sur cet avis jusqu'au 03 avril 2015.

### RMO Analyse

Le PACT (Public Activities Coordination Tool) a été mis à jour et compte 4 nouvelles intentions d'analyses RMO (Risk Management Option), elles concernent les substances suivantes:

- **trioxyde de molybdène** (n° CE: 215-204-7),
- **sulfate de manganèse** (N° CE: 232-089-9),
- **diacrylate d'hexaméthylène** (N° CE: 235-921-9)
- **glutaraldéhyde** (N° CE : 203-856-5).

De plus, l'ECHA a publié une analyse RMO et sa conclusion portant sur le **1,3-propanesultone** (N° CE: 214-317-9).

Plus d'informations sur les [analyses RMO](#)  
Page web de l'ECHA sur le [PACT](#).

### Utilisateurs en aval

#### Supports de présentation

L'ECHA lance une série de présentations sur les points clés de REACH et CLP concernant les utilisateurs en aval. Celles-ci seront destinées à un large public, comprenant les managers, les travailleurs, les spécialistes en Hygiène, Sécurité et Environnement des groupes industriels et les autorités. Les supports peuvent être modifiés en fonction du public ciblé.

→ La [1<sup>ère</sup> présentation](#) donne un aperçu des principales obligations, la communication dans la chaîne d'approvisionnement et l'impact de la réglementation concernant les substances préoccupantes.



### SVHC et articles

#### « Materials' Information Platform »

Êtes-vous un fournisseur d'articles? Avez-vous besoin d'informations sur les substances dangereuses contenues dans les articles ou matériaux? Afin de répondre à vos besoins, l'ECHA, en collaboration avec Ökopol GmbH, souhaiterait connaître votre point de vue sur la proposition de mise en place d'une « Plateforme d'Information sur les Matériaux » (MIP). L'enquête est ouverte jusqu'au 6 mars.

[Accès questionnaire](#)

### Evaluation

#### Nouvelles exigences d'information pour les études de reprotoxicité

Les **annexes VIII, IX et X** de REACH en ce qui concerne les effets sur la reproduction sont mises à jour par le **règlement (UE) N°2015/282 du 20 février 2015**.

Dorénavant, l'information standard exigée correspond à la méthode d'essai 'étude étendue de toxicité pour la reproduction sur une génération' (adoptée comme ligne directrice N°443 de l'OCDE en 2011 et inscrite dans le règlement relatif aux méthodes d'essai en 2014), en remplacement de l'étude sur 2 générations.

Annnonce de la Commission Européenne [ici](#).

Le guide R.7 est en cours de [révision](#) en conséquence.

## CLP

### Classification et étiquetage harmonisés

#### Consultation publique

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés concernant l'**Anthraquinone** (n° CE: 201-549-0) est en [consultation publique](#) jusqu'au 07/04/2015.

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

**N° Indigo 0 820 20 18 16**

0 09 E TTC J MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)